

Prise de position

Intelligence artificielle : opportunités et risques pour le monde du travail

Résumé exécutif

Depuis que les outils d'intelligence artificielle (IA) sont devenus accessibles pour le grand public fin 2022, la technologie a connu un développement rapide. L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), active dans l'intégration professionnelle et sociale, est consciente que les outils d'IA peuvent prendre en charge des tâches complexes et faciliter le travail quotidien. Cependant, il est important de connaître les risques et d'y faire face.

Opportunités de l'IA sur le marché du travail :

- Amélioration de l'efficacité : les outils d'IA fournissent une assistance dans les tâches administratives, l'analyse de données et les processus créatifs.
- Intégration professionnelle et sociale : les personnes moins qualifiées et/ou de langue étrangère, peuvent bénéficier d'un soutien de l'IA dans les processus de candidature et d'intégration, notamment grâce à l'aide rédactionnelle ou à l'apprentissage des langues.
- Gain de temps : grâce à l'automatisation et à la simplification des tâches, les collaborateur·rice·s gagnent du temps pour les activités plus complexes.

Les risques de l'IA :

- Perte d'emploi : près de la moitié des personnes actives en Suisse craignent que l'IA ne remplace leur emploi.
- Discrimination : les systèmes d'IA peuvent renforcer les inégalités existantes s'ils sont basés sur des données biaisées.
- La formation : les collaborateur·rice·s qui ne sont pas familiarisé·e·s avec les outils d'IA risquent davantage de perdre leur emploi. Les formations internes sont d'une grande importance.

Revendications de l'OSEO :

1. L'accès aux technologies de l'information et de la communication et campagne de formation : programmes d'éducation et de formation pour tous les groupes de population, particulièrement pour les personnes peu qualifiées, afin de faciliter l'accès aux outils d'IA.
2. Adaptation au marché du travail : programmes de reconversion et de protection sociale pour les emplois menacés par l'IA, soutien spécifique aux demandeur·se·s d'emploi et adaptations judicieuses de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.
3. Responsabilité des entreprises, des institutions et des organisations : introduire des codes de conduite pour une IA éthique et impliquer les collaborateur·rice·s dans les décisions relatives à l'IA.

Revendications générales :

1. La Suisse doit reprendre la loi sur l'IA (AI Act) de l'UE et ratifier la convention-cadre du Conseil de l'Europe.
2. Gouvernance et promotion de l'utilisation de l'IA pour le grand public.
3. Protection contre les algorithmes discriminatoires.
4. Protection des données et de la vie privée.
5. Lutte contre les *deepfakes* : identification claire des *deepfakes*, promotion des médias indépendants et de service public, renforcement de l'éducation aux médias
6. Réduction de la consommation d'énergie.

Ces exigences visent à garantir que les avantages de l'IA soient exploités tout en minimisant les risques et en promouvant la justice sociale.

Table des matières

1	Quelle « intelligence artificielle » pour quels défis ?	3
1.1	Introduction	3
1.2	Définition	3
1.3	Que peut faire l'IA ?	4
1.4	Les risques de l'IA en général	4
2	Dans le monde du travail	5
2.1	Opportunités ...	5
2.2	... et risques	6
3	Quelles solutions ? Les revendications de l'OSEO	9
3.1	Situation politique actuelle	9
3.2	Revendications de l'OSEO	9
3.3	Revendications générales	10

1 Quelle « intelligence artificielle » pour quels défis ?

1.1 Introduction

Depuis la mise à disposition d'outils d'IA pour le grand public fin 2022¹, le développement de l'intelligence artificielle (IA) est si fulgurant qu'il semble prendre de vitesse la société sans que celle-ci ne prenne la pleine mesure de l'ampleur du phénomène².

De la toute-puissance de la machine qui signifie « le bannissement progressif de l'homme »³ - 49% des Suisses voient dans l'IA une menace potentielle pour l'humanité⁴ - à une panacée qui promet une optimisation de la vie, et pourquoi pas « une vie sans erreur »⁵, les avis sur l'IA sont pour le moins partagés⁶... Au-delà de ces fantasmes, quels sont les véritables enjeux ?

1.2 Définition

Le concept même d'intelligence artificielle (IA) est protéiforme, et il n'y a pas de consensus sur sa définition⁷. L'IA peut être décrite comme le développement de « systèmes à même d'accomplir des tâches qui font appel à l'intelligence humaine »⁸ ou comme « la possibilité pour une machine de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité »⁹. Depuis les récentes avancées technologiques, l'IA se caractérise par son mode d'apprentissage « automatique profond supervisé », appelé *deep learning*. Cette méthode se base sur des exemples d'entrées et de résultats qui permettent à un système de s'améliorer en permanence sans qu'il soit nécessaire de le programmer étape par étape¹⁰. Elle fonctionne comme une énorme machine statistique qui exploite un énorme volume de données et

¹ L'outil le plus connu du grand public, ChatGPT, a été mis en libre accès fin novembre 2022 par son développeur Open AI. Une semaine plus tard, il comptait déjà 1 million d'utilisateur·rices

² L'IA est déjà utilisée dans des applications pour s'orienter et déterminer le meilleur itinéraire ([Eco Talk - L'intelligence artificielle bouleverse-t-elle l'économie ? - Play SRF](#), 1'30", contribution de Thilo Stadelmann)

³ Mélinée Le Priol, "Au-delà des clivages" in *L'IA peut-elle nous remplacer ?* Ed. Bayard, 2024, (cité : *L'IA*), p.3

⁴ [DigitalBarometer 2024 fr.pdf](#), p. 22

⁵ *Idem*, p.4

⁶ 35% de la population suisse voit d'un bon œil l'IA, tandis que 34% en a une opinion négative : [DigitalBarometer 2024 fr.pdf](#), p.20

⁷ L'OCDE modifie par exemple régulièrement sa définition de l'IA : [Mises à jour de la définition de l'OCDE d'un système d'IA expliqué - OECD](#)

⁸ Définition de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), [Intelligence artificielle et propriété intellectuelle \(wipo.int\)](#)

⁹ Selon le Parlement européen, [Intelligence artificielle : définition et utilisation | Thèmes | Parlement européen \(europa.eu\)](#)

¹⁰ *Idem*

parvient à faire des prédictions statistiques de plus en plus précises¹¹.

1.3 Que peut faire l'IA ?

Les outils d'IA, nombreux sur le marché, peuvent apporter une aide précieuse pour tous-tes. Les outils d'IA générative¹² sont capables de générer des textes (comme ChatGPT¹³, Perplexity¹⁴, Copilot¹⁵ ou Gemini¹⁶, anciennement Bard¹⁷), des vidéos (comme Sora¹⁸ ou Lumiere¹⁹), des images (comme Midjourney ou Dall-e²⁰) ou même de la musique²¹ à partir de demandes (le « prompt »).

L'IA générative fournit une assistance linguistique, tant pour la traduction que pour l'écriture. Elle offre une aide à la création en générant musiques et vidéos. Elle peut également rédiger du code informatique, résoudre des problèmes mathématiques complexes et utiliser ses formidables capacités d'analyse à d'autres domaines. En analysant les résultats d'imagerie médicale, elle peut par exemple déceler des maladies invisibles à l'œil nu²².

1.4 Les risques de l'IA en général

Deepfakes

Les outils d'IA représentent un risque pour la démocratie lorsqu'ils sont utilisés pour manipuler l'opinion publique. Les *deepfakes*, « ces contrefaçons trompeusement réalistes »²³, impliquent de ne plus pouvoir distinguer le vrai du faux. Les *deepfakes* sont des contenus audio ou vidéo semblant authentiques alors qu'ils sont

générés ou manipulés par des techniques d'IA et qui font faire ou dire à une personne ce qu'elle n'a jamais fait ou dit²⁴.

Opacité et hallucinations

Les outils d'IA ne précisent jamais comment ils ont généré leur réponse à partir du « prompt » initial, ni sur quelles données ils se sont basés. Cela tient à leur manière de fonctionner. « L'IA ne raisonne pas avec des règles, des symboles et de grandes catégories. Le chemin qui conduit de la question à la conclusion est ainsi devenu opaque. Il n'est plus possible de le comprendre »²⁵.

De plus, les résultats générés par l'IA peuvent être erronés sans que l'IA n'admette son erreur. On parle alors de « hallucinations »²⁶. Dans ce cas, il est impossible de déterminer la véracité d'une information sans connaissances préalables du sujet. L'existence d'hallucinations rend nécessaire la vérification des performances de l'IA par un être humain.

Décisions automatisées

Les outils d'IA sont utilisés dans le cadre de « décisions individuelles automatisées » prises sur la base d'un traitement automatisé de données personnelles produisant des effets juridiques à l'encontre d'une personne²⁷. Par exemple, depuis 2018, le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) utilise un programme d'IA pour répartir les demandeur-se-s d'asile dans le canton où ils-elles sont le plus susceptibles de trouver un emploi, en tenant compte de leur

¹¹ Dominique Cardon, "La tumultueuse aventure de l'IA", in : L'IA p.10 et suivantes

¹² L'IA générative (GKI ou GenAI) est une branche de l'intelligence artificielle qui peut générer des images, du texte ou même des sons ou d'autres médias à partir de données d'entrée (le « prompt »), [intelligence artificielle générative - Wikipedia \(wikipedia.org\)](https://www.wikipedia.org/wiki/intelligence_artificielle_generative)

¹³ Développé par OpenAI et premier outil d'IA à être mis gratuitement à la disposition du public en novembre 2022

¹⁴ Développé par Perplexity. Contrairement à ChatGPT, il ne génère ni n'exécute de code informatique, mais se présente comme un outil de recherche basé sur l'IA, qui cite des sources. Ses bases de données sont plus récentes (fin 2023)

¹⁵ Développé par Microsoft

¹⁶ Développé par Google

¹⁷ Il y a aussi Grok, l'IA développée par Elon Musk, Chat, un outil d'IA développé par la société française Mistral AI, ou Claude, développé par Anthropic et qui se veut plus éthique. [ChatGPT](https://www.chatgpt.com), [Gemini](https://www.gemini.com), [Claude](https://www.claude.ai) ou encore [Grok](https://www.grok.com)... [Comment bien choisir son IA ? - Le Temps](https://www.letemps.ch)

¹⁸ Développé par Open AI (voir [Sora | OpenAI](https://www.sora.com))

¹⁹ Développé par Google, mais pas encore disponible, <https://www.youtube.com/watch?v=wxLr02Dz2Sc&t=91s> ([youtube.com](https://www.youtube.com))

²⁰ Générateur d'images payant proposé par Open AI ([DALL-E 2 | OpenAI](https://www.dall-e.com))

²¹ Il en existe des dizaines, dont certains sont gratuits ([Les 22 Meilleurs Générateurs de Musiques par IA en 2024 \(leptidigital.fr\)](https://www.leptidigital.fr)

²² Par exemple en radiologie, en dermatologie ou encore en ophtalmologie, [Intelligence artificielle : va-t-elle remplacer le diagnostic médical ? - Inserm. La science pour la santé](https://www.inserm.fr/fr/actualites/intelligence-artificielle-va-t-elle-replacer-le-diagnostic-medical-?inserm_la_scienc)

²³ Karaboga, M., Frei, N., Puppis, (et al.) (2024). Deepfakes et réalités manipulées - évaluation des choix technologiques et recommandations d'action pour la Suisse. Étude de TA-Swiss, la Fondation d'évaluation des choix technologiques : [Deepfakes und manipulierte Realitäten - Technologiefolgenabschätzung und Handlungsempfehlungen für die Schweiz \(zenodo.org\)](https://doi.org/10.5281/zenodo.11643644), p. Étude de TA-Swiss, la Fondation d'évaluation des choix technologiques : <https://doi.org/10.5281/zenodo.11643644>, p.53

²⁴ *Idem*, p.42

²⁵ Dominique Cardon, "la tumultueuse aventure de l'IA", in : L'IA, p.11

²⁶ [Google s'oppose aux chatbots 'hallucinants', selon un rapport | Reuters](https://www.reuters.com)

²⁷ <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/75633.pdf>, p.4

sexe, de leur nationalité ou de leur âge²⁸. Ce système présente toutefois des failles, car il ne tient pas compte des connaissances linguistiques et attribue des demandeur-se-s d'asile francophones à un canton germanophone²⁹.

L'impact sur l'environnement

Les outils d'IA sont extrêmement gourmands en énergie. Une requête sur ChatGPT consomme 15 fois plus d'électricité que l'utilisation d'un simple moteur de recherche. Les estimations donnent le vertige : la consommation mondiale d'électricité des centres de données, qui hébergent notamment des systèmes d'IA, pourrait doubler d'ici 2026, alors qu'elle représentait déjà près de 2% de la consommation totale d'électricité dans le monde en 2022³⁰. L'un des défis consiste à obtenir des informations sur la consommation exacte d'énergie des outils d'intelligence artificielle, car les fournisseurs ne divulguent pas ces chiffres³¹.

2 Dans le monde du travail

Les diverses études s'accordent à dire que les outils d'IA vont transformer le monde du travail. Un rapport du World Economic Forum (WEF)³² prévoit que d'ici 2027, 23% des emplois seront concernés par un changement structurel sur le marché du travail. Selon une autre étude, 80% des professions seront touchées par une modification d'au moins 10% de leurs tâches³³.

2.1 Opportunités ...

La population suisse est plutôt favorable à l'utilisation de l'IA dans le monde du travail lorsqu'elle permet de résoudre des problèmes urgents en améliorant l'efficacité³⁴. Une majorité - 65% des personnes interrogées - envisagent

de déléguer des tâches à l'IA afin de réduire leur charge de travail³⁵.

Les outils d'IA s'avèrent en effet d'une grande aide dans le monde du travail, notamment en ce qui concerne l'assistance rédactionnelle et la capacité de synthèse. Des outils comme DeepL peuvent corriger des textes, les reformuler dans le ton souhaité ou fournir des synonymes plus pertinents. Les résumés de textes complexes sont rédigés en quelques instants grâce à ChatGPT. La recherche dans des milliers de pages pour trouver les informations pertinentes ne prend que quelques secondes³⁶. En outre, les outils d'IA offrent une aide pour l'apprentissage des langues ou des logiciels et permettent de créer des tableaux Excel ou des présentations PowerPoint³⁷.

Les utilisateurs délèguent à des outils d'IA surtout les tâches administratives et l'analyse des données, mais aussi des projets plus créatifs comme la création de graphiques ou d'images³⁸. Concrètement, les outils d'IA sont surtout utilisés pour « gagner du temps »³⁹.

Les outils d'IA peuvent jouer un rôle crucial dans l'intégration sociale et professionnelle, en particulier pour les personnes moins éduquées et/ou allophones. En offrant une assistance rédactionnelle, l'IA peut faciliter l'accès au marché du travail en aidant à la création et à la correction de lettres de motivation. Par exemple, les formateur-ric-e-s de l'OSEO aident les demandeur-se-s d'emploi à se familiariser avec les outils d'IA, tout en veillant à ce que leurs candidatures correspondent à la réalité. Les photos de candidature peuvent être améliorées à l'aide d'outils de retouche. L'IA permet également de s'entraîner aux entretiens

²⁸ [La Confédération veut mieux répartir les requérants pour qu'ils trouvent du travail - rts.ch - Suisse](#)

²⁹ [Podcast - En Suisse, l'IA est déjà partout, et ça pose question. Avec Estelle Pannatier - Le Temps](#), (à partir de 3'46")

³⁰ Rapport de l'Agence internationale de l'énergie, [Electricity 2024 - Analysis and forecast to 2026 \(iea.blob.core.windows.net\)](#), p.31

³¹ Les développeurs d'IA ne divulguent pas leur consommation d'énergie cf.: [Warum KI in Zukunft noch mehr Energie verbrauchen wird - Wissen - SRF](#)

³² [WEF Future of Jobs 2023.pdf \(weforum.org\)](#), (cité : rapport du WEF), p.6

³³ T. Eloundou, S. Manning, P. Mishkin, D. Rock, "GPTs are GPTs : An Early Look at the Labor Market Impact Potential of Large Language Models", p. 1, [2303.10130 \(arxiv.org\)](#)

³⁴ [DigitalBarometer 2024_fr.pdf](#), p.21

³⁵ Microsoft Work Trend Index 2023, [e3227681-b882-4050-b201-a631431ad2a5-WTI_Will_AI_Fix_Work_060723.pdf \(z01.azurefd.net\)](#), p.25

³⁶ [Pourquoi le règlement européen sur l'AI concerne aussi la Suisse | ICTjournal](#)

³⁷ <https://www.letemps.ch/cyber/dix-exemples-montrent-lia-chatgpt-peuvent-aider-quotidien>

³⁸ Microsoft Work Trend Index 2023, p.11

³⁹ [Vidéo, audio, texte : Comment utiliser au mieux les nouveaux outils de l'intelligence artificielle ? - Le Temps](#)

d'embauche en ciblant les points à améliorer⁴⁰. L'OSEO Vaud et l'OSEO Genève proposent, dans le cadre du programme Prima, des cours de consolidation informatique afin d'utiliser au mieux les outils d'IA⁴¹. SAH Zürich montre notamment aux demandeur-se-s d'emploi, à l'aide d'outils d'IA, comment créer un profil LinkedIn et l'utiliser pour le réseautage professionnel⁴². Pour les demandeur-se-s d'emploi, afficher sa maîtrise de tels outils est un avantage sur le marché du travail.

Les outils d'IA sont capables de répondre à une multitude de besoins via un seul outil. Au lieu de recourir à un moteur de recherche qui renvoie à des multiples sites, les réfugié-e-s ou les migrant-e-s récemment arrivé-e-s en Suisse peuvent obtenir une vue d'ensemble et des réponses directes à leurs questions sur la vie quotidienne et les rouages administratifs de la Suisse. Grâce à des services de traduction toujours plus efficaces dans un nombre croissant de langues, ces outils facilitent l'intégration dans un nouveau pays.

L'utilisation des outils d'IA suppose toutefois que la personne concernée ait accès à un ordinateur et qu'elle maîtrise « des connaissances et des compétences dans l'utilisation d'applications et d'appareils numériques »⁴³. Cela ne va pas de soi en Suisse. En effet, « l'illectronisme », soit l'illettrisme numérique, est plus répandu qu'on ne le pense⁴⁴. Une personne sur trois manque de compétences numériques de base, que ce soit pour faire des achats en ligne, payer des factures par e-banking ou trouver des informations importantes sur Internet⁴⁵.

Pour que les personnes moins bien formées puissent également utiliser les outils d'IA, il est important de leur faciliter l'accès au monde numérique et de les former en conséquence.

C'est ce que propose par exemple le cours gratuit « Votre administration en ligne » d'OSEO Fribourg, où l'on apprend à remplir des formulaires en ligne, à utiliser des moteurs de recherche ou à payer en ligne⁴⁶. SAH Zentralschweiz propose, parmi les offres pour améliorer les compétences de base, un cours spécifique d'informatique de base. Les client-e-s y apprennent à utiliser l'ordinateur, à écrire des e-mails et à surfer sur Internet⁴⁷. Il y a également un poste ChatGPT dans les *LernLounges* (offre walk-in pour augmenter les compétences de base), où les visiteur-se-s peuvent utiliser l'outil (version Pro) avec l'aide d'un-e professionnel-le⁴⁸. Sans de telles initiatives, les personnes moins bien formées risquent d'être exclues des opportunités offertes par ces nouveaux outils. Des cours informatiques de base devraient être proposés à tous-tes et l'utilisation de l'IA devrait être intégrée dans les initiatives de formation de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)⁴⁹ et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)⁵⁰.

2.2 ... et risques

Supprimer des emplois ou les « augmenter » ?

Près de la moitié des personnes actives en Suisse (47%) craignent que l'IA ne remplace leur emploi⁵¹. Cette crainte est-elle fondée ? Une étude du Fonds monétaire international (FMI) publiée en janvier 2024 estime que 60% des emplois en Occident seront exposés aux outils d'IA, la moitié d'entre eux étant impactés négativement par l'IA, tandis que l'autre moitié verra sa productivité augmenter⁵².

Les études portant sur l'impact de l'IA sur le marché du travail analysent davantage l'exposition des tâches à l'automatisation, plutôt que celle des emplois⁵³. Concrètement, les

⁴⁰ [Les nouvelles technologies au service de l'inclusion - Site web \(insertion-vaud.ch\)](#)

⁴¹ [Prima Genève - Prima \(prima-geneve.ch\)](#)

⁴² [Stellenpool - sah-zh](#)

⁴³ [DigitalBarometer 2024_fr.pdf](#), p.29

⁴⁴ *Idem*, p.14

⁴⁵ *Idem*, p.13

⁴⁶ [Votre administration en ligne - OSEO Fribourg \(oseo-fr.ch\)](#)

⁴⁷ [OSEO Compétences de base Cours PC Base \(sah-zentralschweiz.ch\)](#)

⁴⁸ [LernLounge \(sah-zentralschweiz.ch\)](#)

⁴⁹ [Compétences de base | Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS \(skos.ch\)](#)

⁵⁰ « [Simplement mieux !](#) » [La campagne \(simplement-mieux.ch\)](#)

⁵¹ Microsoft Work Trend Index 2023, p.25

⁵² M. Cazzaniga ; F. Jaumotte ; L. Li ; G. Melina ; A. J. Panton ; C. Pizzinelli ; E. J. Rockall ; M. Mendes Tavares : [Gen-AI : Artificial Intelligence and the Future of Work \(imf.org\)](#), (cité : Rapport du FMI), p.6

⁵³ Rapport du FMI, p.6

recherches portent sur les tâches du cahier des charges des employé·e·s qui peuvent être prises en charge par l'IA, en comparant les prestations possibles des outils IA (génération d'images ou de textes) avec les capacités humaines (compréhension orale, expression orale, etc.). Les expert·e·s arrivent à la conclusion suivante : « plus le taux d'exposition à l'automatisation des tâches est élevé, plus l'emploi risque d'être supprimé »⁵⁴.

D'autres chercheur·se·s concluent au contraire que les emplois seront complétés par l'IA plutôt que supprimés⁵⁵, car les outils d'IA n'automatisent pas des emplois, mais uniquement certaines tâches, libérant du temps pour d'autres activités⁵⁶. Ainsi, c'est surtout « la qualité du travail, notamment en termes d'intensité du travail et d'autonomie » qui sera modifiée. Cela libérera du temps pour d'autres activités⁵⁷, et c'est en cela que le travail est perçu comme « augmenté ».

Complémentarité de l'emploi et de l'IA : une question de formation

Outre le taux d'exposition des tâches à l'IA, d'autres études utilisent un deuxième indice, celui de « complémentarité » de l'emploi avec l'IA, qui mesure le « degré probable de protection contre le remplacement par l'IA »⁵⁸. Si les deux indices sont élevés, il est probable que l'IA soit utilisée de manière complémentaire par les employé·e·s afin d'augmenter la productivité. Par exemple, un·e juge effectue des tâches telles que l'analyse de textes qui pourraient être prises en charge par l'IA. Toutefois, cette profession bénéficie d'une forte protection, car la société voit d'un mauvais œil des décisions judiciaires prises entièrement par des outils d'IA⁵⁹.

L'étude conclut que les professions les plus susceptibles d'être remplacées par l'IA comprennent les activités qui sont fortement exposées à l'IA sans bénéficier de protection sociale, comme les professions de secrétariat, de comptabilité ou de traduction⁶⁰. Des études récentes incluent également les professions liées à l'acquisition des connaissances, comme les professeur·e·s d'université, dans les professions à risque⁶¹.

En résumé, il n'est pas facile de donner une réponse claire à la question de savoir si les emplois seront supprimés ou « augmentés », c'est-à-dire complétés par des outils d'IA. Les études ne sont pas unanimes sur cette question⁶². La menace que l'IA fait peser sur les emplois va dépendre de nombreux critères. Outre le taux d'exposition des tâches à l'IA, il faut également tenir compte de l'indice de complémentarité, qui dépend du « contexte social, éthique et physique d'un emploi »⁶³.

Pour faire face au risque sur l'emploi, la formation des collaborateur·rice·s aux outils d'IA est primordiale. En effet, ceux·celles qui ne connaissent pas les outils d'IA courent davantage le risque de perdre leur emploi⁶⁴. Si les travailleur·se·s souhaitent conserver leur emploi actuel, ils·elles ont tout intérêt à acquérir une connaissance suffisante des outils d'IA pour pouvoir les utiliser⁶⁵. En 2023, l'OSEO a organisé plusieurs formations internes pour ses collaborateur·rice·s afin qu'ils·elles puissent utiliser les outils d'IA et transmettre leurs connaissances aux client·e·s.

Discrimination à l'embauche et par manque d'accès à l'IA

Parmi les exemples préoccupants de discrimination algorithmique, c'est-à-dire de

⁵⁴ Franca Salis-Madinier, "Nous devons nous préparer à une demande croissante de formation en IA", in : *L'IA*, p. 40.

⁵⁵ P. Gmyrek, J. Berg, D. Bescond, "Generative AI and jobs : a global analysis of potential effects on job quantity and quality", p. 1, [wcms_890761.pdf](#), (cité : Étude de l'OIT)

⁵⁶ *Ibidem*

⁵⁷ [L'intelligence artificielle générative devrait compléter plutôt que détruire des emplois | International Labour Organization \(ilo.org\)](#)

⁵⁸ [Schöne neue Arbeitswelt - Nadine Bienefeld \(youtube.com\)](#), à partir de 12', présentation de Nadine Bienefeld, psychologue du travail à l'EPFZ

⁵⁹ Rapport du FMI, p.6

⁶⁰ *Ibidem*

⁶¹ E. Felten, M. Raj, R. Seamans, "Occupational Heterogeneity in Exposure to Generative AI", (cite: étude de Felten): [Occupational Heterogeneity in Exposure to Generative AI by Edward W. Felten, Manav Rai, Robert Seamans : SSRN](#)

⁶² L'étude de Felten laisse la question ouverte : "nous ne savons pas si l'exposition professionnelle à l'IA générative est susceptible de conduire à une automatisation ou à un élargissement des professions", p. 3.

⁶³ Rapport du FMI, p.6

⁶⁴ *Ibidem*

⁶⁵ Étude de Felten, p.3

traitement discriminatoire par des outils d'IA, figurent les cas de discrimination à l'embauche. Amazon a cessé d'utiliser un outil d'IA de recrutement qui désavantageait les candidatures féminines. La base de données contenait principalement des candidatures d'hommes et l'outil d'IA en a conclu que les femmes devaient être écartées⁶⁶.

Cela met en lumière l'une des faiblesses de l'IA, à savoir que son efficacité dépend de la qualité des données avec lesquelles elle est créée. Si l'outil d'IA est basé sur des données biaisées, il peut conduire à « des injustices ou à des discriminations, en particulier si certains groupes de population sont insuffisamment représentés »⁶⁷. La société étant loin d'être égalitaire, l'outil d'IA va reproduire ces biais, par exemple les inégalités entre hommes et femmes⁶⁸.

En Suisse, une interpellation parlementaire a déjà soulevé en 2019 la question de ces discriminations et des mesures à prendre pour les prévenir⁶⁹. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a renvoyé à la Loi sur l'égalité⁷⁰. Cette réponse est clairement insatisfaisante. L'OSEO se joint donc à l'appel lancé le 27 juin 2024 par AlgorithmWatch CH⁷¹ pour demander au Conseil fédéral de prendre des mesures pour empêcher les algorithmes discriminatoires et de faire de la lutte contre de telles discriminations une priorité de la future réglementation de l'IA.

L'utilisation d'outils d'IA risque de devenir un avantage concurrentiel réservé à une élite, et ce sans tenir compte des compétences. Environ 75% des employeur·se·s préféreraient embaucher une personne qui maîtrise déjà les outils d'IA plutôt que quelqu'un de plus compétent mais ignorant tout de cette technologie⁷². Il existe donc un risque de

discrimination. L'OSEO partage l'avis du Parti socialiste et réaffirme que le progrès technologique doit profiter à toutes et tous⁷³. C'est pourquoi cette avancée technologique nécessite d'être encadré pour éviter de creuser davantage les inégalités de revenus et de richesses⁷⁴.

Pas de garantie de formation par les employeur·se·s

Pour éviter ces inégalités et réduire la fracture numérique, l'apprentissage des outils d'IA est essentiel. La Confédération doit l'intégrer dans le domaine « numérisation » de la stratégie « Formation professionnelle 2030 », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui⁷⁵. Aucun des projets du domaine « numérisation »⁷⁶ ne prend en compte l'émergence des outils d'IA. L'accent doit être mis sur la formation initiale et continue dans ce domaine.

Rien n'indique non plus que les employeur·se·s soient prêt·e·s à offrir une telle formation à tous·tes leurs collaborateur·rice·s. La plupart d'entre eux·elles s'attendent à ce que les employé·e·s se forment eux·elles-mêmes à l'utilisation des outils d'IA, bien que ceux·celles-ci ne disposent pas toujours des compétences nécessaires, au vu de l'illectronisme assez répandu en Suisse. Proposer des formations internes pour acquérir les connaissances de base et apprendre à utiliser les outils de l'IA est « une responsabilité des entreprises », comme le souligne « la Plateforme », l'organisation faitière des employé·e·s⁷⁷.

En outre, il est important d'impliquer les collaborateur·rice·s dans l'utilisation des outils d'IA au sein de leur entreprise, afin que les décisions relatives à l'IA ne soient pas prises uniquement par la direction, mais émergent

⁶⁶ [Quand le logiciel de recrutement d'Amazon discrimine les femmes | Les Echos](#), Franca Salis-Madinier, "Nous devons nous préparer à une demande croissante de formation en IA", in : *L'IA*, p.41

⁶⁷ Franca Salis-Madinier, "Nous devons nous préparer à une demande croissante de formation en IA", in : *L'IA*, p.41

⁶⁸ [Podcast - La misogynie des intelligences artificielles et la machine à "bullshit" de Perplexity - Le Temps](#), à partir de 4'10"

⁶⁹ [19.4462 | Intelligence artificielle et discrimination. Pour une éthique du numérique | Sujet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#)

⁷⁰ *Ibidem*

⁷¹ [l'intelligence artificielle avec responsabilité... sans discrimination - AlgorithmWatch CH](#)

⁷² [41% des dirigeants anticipent des coupes d'effectifs à cause de l'IA | ICTjournal](#)

⁷³ [Document de base du PS sur la régulation de l'IA FINAL \(sp-ps.ch\)](#), p.4

⁷⁴ Rapport du FMI, p.6

⁷⁵ https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/Formation_professionnelle_2030

⁷⁶ [numérisation \(formationprofessionnelle2030.ch\)](#)

⁷⁷ [L'IA dans le monde du travail: déploiement et outils – die plattform | la plateforme \(die-plattform.ch\)](#)

également des besoins des employé·e·s⁷⁸, ainsi que des risques éventuels liés à l'utilisation des outils IA sur le marché du travail.

3 Quelles solutions ? Les revendications de l'OSEO

3.1 Situation politique actuelle

En 2023, le Conseil fédéral a décidé de ne pas créer de centre dédié à l'IA, considérant que la réponse de l'État consistait à adapter les structures déjà existantes. Il s'est toutefois engagé à faire le point avant la fin de l'année 2024 afin d'évaluer d'éventuelles mesures de régulation, après l'adoption de réglementations correspondantes au niveau international⁷⁹.

Entre-temps, l'UE a adopté une loi sur l'IA, l'« AI Act ». Dans cette loi, l'UE classe les différents outils d'IA en fonction des risques qu'ils présentent : risque inacceptable, risque élevé, risque limité, risque minimal. Les premiers (comme les systèmes de notation sociale et les formes manipulatoires d'IA) sont interdits par la législation européenne. L'IA à risque élevé est réglementée, tandis que l'IA à risque limité (qui comprend les *deepfakes*) est uniquement soumise à des exigences de transparence. L'utilisateur·rice doit être informé·e qu'il·elle a affaire à une IA. Enfin, le risque minimal n'est pas du tout réglementé⁸⁰.

Le Conseil de l'Europe a également adopté une Convention-cadre sur l'IA en mai 2024. Cette réglementation exige notamment que les contenus générés par des outils d'IA soient identifiés comme tels. Elle prévoit en outre l'évaluation et la prévention des risques liés à l'utilisation de l'IA. Il faut également déterminer les responsabilités et prévoir des voies de recours en cas de violations des droits humains⁸¹.

Après l'adoption de la réglementation internationale⁸², le temps est venu pour la Suisse de se positionner et d'édicter sa propre réglementation sur les outils d'IA. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les revendications de l'OSEO, afin qu'elles puissent être prises en compte dans l'état des lieux à venir.

3.2 Revendications de l'OSEO

En nous basant sur les objectifs et les valeurs de l'OSEO et en tenant compte des défis posés par l'intelligence artificielle, nous formulons ci-après les principales revendications pour faire face aux risques de l'IA tout en exploitant au mieux les opportunités.

1. Accès aux technologies de l'information et de la communication et campagne de formation

Un accès complet aux technologies de l'information et de la communication ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement sont nécessaires pour permettre à tous les groupes de population, en particulier aux personnes les moins qualifiées, d'accéder aux compétences en IA. Le thème de la formation en IA devrait être intégré dans l'initiative de formation continue pour la promotion des compétences de base et être explicitement mentionné comme une compétence numérique de base, soutenue par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Le thème devrait également être intégré dans la campagne du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) « Simplement mieux ! au travail ».

2. Adaptation au marché du travail

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) doit développer, en collaboration avec les associations d'employeur·se·s et les syndicats, des stratégies visant à soutenir les travailleur·se·s dont les emplois sont menacés par l'IA, y compris des programmes de

⁷⁸ Franca Salis-Madinier, "Nous devons nous préparer à une demande croissante de formation en IA", in : IA, p. 42

⁷⁹ [23.3849 | Un centre ou un réseau de compétences pour l'intelligence artificielle en Suisse | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#), réponse du 30 août 2023 du Conseil fédéral à l'interpellation du 16 juin 2023 de Samuel Bendahan

⁸⁰ [Résumé de haut niveau de la loi sur l'intelligence artificielle de l'UE \(artificialintelligence.eu\)](#)

⁸¹ [Le Conseil de l'Europe adopte le premier traité international sur l'intelligence artificielle - Portal \(coe.int\)](#)

⁸² [Adoption de la Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe élaborée avec la contribution de la Suisse \(admin.ch\)](#)

reconversion et de protection sociale. Pour cela, il faut des moyens financiers adaptés.

Les demandeur·se·s d'emploi ont besoin d'offres de formation continue spécifiques. C'est dans ce sens qu'il faut mettre en œuvre les objectifs formulés dans la stratégie 2023 du Service public de l'emploi pour soutenir la formation initiale et continue, ainsi que la réorientation professionnelle⁸³.

Il faut en outre des études prospectives sur les évolutions du marché du travail, afin de promouvoir en conséquence la formation professionnelle et les formations tertiaires. Cette exigence incombe tout particulièrement au SECO et au SEFRI.

3. Responsabilité des entreprises, des institutions et des organisations

L'OSEO soutient la recommandation selon laquelle toutes les entreprises devraient introduire et mettre en œuvre un code de conduite pour une IA éthique, en particulier pour les types de systèmes d'IA qui présentent un risque élevé⁸⁴. Il est également important pour les organisations à but non lucratif et les institutions de développer des règles internes afin de sensibiliser les collaborateur·rice·s à l'utilisation de l'IA et d'en prévenir les risques. Il est essentiel d'impliquer les collaborateur·rice·s dans les questions relatives aux outils d'IA afin de répondre à leurs besoins.

3.3 Revendications générales

1. Reprise par la Suisse de la loi sur l'intelligence artificielle (« IA Act ») de l'UE et ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe

La Suisse doit reprendre intégralement le contenu de la loi sur l'IA (IA Act) que l'Union européenne a adoptée en 2024. Les risques élevés et inacceptables sont à interdire. Les systèmes d'IA doivent être reconnaissables en tant que tels, et ce, même en cas de risque minimal. La Suisse doit ratifier la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour qu'elle devienne contraignante. Une voie de recours

doit être prévue contre les décisions prises par les systèmes d'IA, le simple droit à l'information ne suffit pas.

2. Gouvernance et promotion de l'utilisation de l'IA pour le bien commun

La Suisse doit investir des ressources dans le développement de l'IA qui peuvent être utilisées pour le bien commun, par exemple dans le cadre d'offres open source. Mettre en commun les infrastructures techniques publiques afin d'encourager le développement par le secteur privé de solutions éthiques, responsables et utiles à la collectivité. Assurer un contrôle démocratique sur l'utilisation de l'IA.

Soutenir et financer les projets d'IA qui visent explicitement à améliorer la vie des groupes défavorisés, qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et qui favorisent la justice sociale.

3. Protection contre les algorithmes discriminatoires

La protection contre la discrimination par les algorithmes doit être une priorité de la future réglementation suisse de l'IA. C'est ce que demandent AlgorithmWatch CH et quarante autres organisations⁸⁵, dont l'OSEO, dans un appel au Conseil fédéral. Il faut s'assurer que les systèmes d'IA soient utilisés de manière responsable afin de protéger les personnes contre toute forme de discrimination par les algorithmes.

4. Protection des données et de la vie privée

Renforcer la protection des données et de la vie privée, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, par des dispositions légales strictes et des solutions techniques.

5. Lutte contre les deepfakes

Exiger que tout contenu généré à l'aide de *deepfakes* soit clairement identifiable en tant que tel, comme le prévoit l'IA Act⁸⁶. Cette obligation d'information et d'étiquetage permet

⁸³ [Stratégie service public de l'emploi 2030 \(admin.ch\)](#)

⁸⁴ [Loi sur l'IA de l'UE – Feuille de route | EY – Suisse](#)

⁸⁵ [Intelligence artificielle avec responsabilité... sans discrimination - AlgorithmWatch CH](#)

⁸⁶ [Loi sur l'IA de l'UE : première réglementation de l'intelligence artificielle | Thèmes | Parlement européen \(europa.eu\)](#)

de lutter contre les fausses nouvelles générées par l'IA. La Suisse doit participer aux efforts nationaux ou internationaux visant à développer des technologies permettant au grand public d'identifier autant que possible la désinformation et les *deepfakes*.

En outre, le paysage médiatique indépendant et de service public doit être renforcé. D'une manière générale, il convient de promouvoir les compétences médiatiques de la population afin

qu'elle puisse reconnaître de telles tentatives de manipulation.

6. Réduction de la consommation d'énergie des systèmes d'IA

Obligation contraignante pour les fournisseurs de systèmes d'IA, en particulier de grands modèles linguistiques, de documenter et de publier leur consommation d'énergie.

OSEO Suisse
Zieglerstrasse 29
3007 Berne

031 380 14 01
info@oseo-suisse.ch
www.oseo-suisse.ch

